

Marc Strauss

La famille : idéologie ou réel ?

La famille est peut-être, du fait de l'évolution des mœurs, en danger, mais à l'évidence pas les publications sur la famille.

Quelle famille ? La famille conjugale, celle qui faisait l'attention de Lévi-Strauss et qui lui a servi à démontrer sa théorie de l'échange des femmes. Elle semble n'intéresser plus grand-monde. Il y a deux raisons à cette mise en cause de la théorie lévi-straussienne, celle qui tient aux études historiques et l'autre à l'évolution contemporaine des mœurs.

La famille qui intéresse, qui fait l'objet de recherches infinies, de prises de position souvent passionnelles, est la famille parentale. Pas de famille sans enfants. Ce pourrait être le slogan des questions posées par notre modernité sur la famille.

Qu'il y ait des couples n'intéresse guère plus, au moins dans notre univers occidental, où la stratégie d'appariement est de plus en plus l'apanage des seuls partenaires. Ainsi, le sexe des partenaires, la durée de leur union sont laissés à leur initiative. La loi leur assure, depuis le pacte d'union civile, une possibilité de contrôle de leurs biens.

Tout autre est la question de la famille parentale. Comment définir la famille parentale, alors que la famille conjugale est on ne peut plus aléatoire ? Quand l'enfant paraît, pour reprendre le titre d'un livre de Françoise Dolto, l'affaire devient plus complexe. Et c'est bien ce qui est au départ de l'hostilité affichée, pas seulement par l'Église, envers le mariage des homosexuels.

Jusqu'à il n'y a pas si longtemps, nous avions des termes extrêmement précis pour désigner tous les membres de la famille, consanguins ou affins. C'est le cas d'ailleurs de toutes les civilisations étudiées par les anthropologues. Elles dénomment toutes, même si ça

peut être de façon très différente, les individus qui composent le groupe familial.

Mais, aujourd'hui, les questions onomastiques fourmillent. Quelques exemples :

– comment s'appellent dans une famille dite recomposée les enfants des unions antérieures des parents, qui peuvent n'avoir entre eux aucun lien de consanguinité ?

– comment appeler la mère porteuse, si elle est connue comme telle, comme c'est le cas quelquefois, quand elle n'est pas carrément de la famille de l'un ou de l'autre des parents ?

– comment va s'appeler le père biologique, s'il a disparu très tôt, alors que la mère vit avec un homme qui exerce toutes les prérogatives du père ?

– comment appeler le donneur de sperme ?

– comment appeler le compagnon du père ou la compagne de la mère dans les couples parentaux homosexuels ; ou l'ami du couple qui a fécondé obligeamment l'une des femmes du couple ; ou l'amie femme qui a obligeamment prêté un ovule et son ventre au couple gay ?

D'ailleurs, le problème de droit le plus actuel et le plus urgent à régler est non pas celui de l'adoption par les couples homosexuels, au demeurant encore assez marginal, mais celui du droit et des devoirs des compagnons ou conjoints actuels des parents, celles et ceux qui assument des responsabilités éducatives – parentales – vis-à-vis d'enfants qui ne sont pas les leurs, et vis-à-vis desquels ils n'ont aucune existence juridique. En effet, la substitution de l'autorité parentale conjointe à l'autorité paternelle, par la loi du 4 juin 1970, réformée en 1987 et en 1993, est destinée à assurer la continuité de l'autorité parentale au-delà de la rupture des couples. Mais elle ne règle en rien cette question du statut de ces « quasi-parents », comme les appelle Godelier, quasi-parents qui engagent en fait leur responsabilité dans les quatre domaines précisés par la loi : la santé, l'éducation, la sécurité et la moralité.

Bref, les complications viennent du fait que les mœurs de notre modernité ont dissocié les trois temps de la « parentalité » : la conception, la grossesse et l'éducation.

Certes, il y a des groupes humains et des cultures, étudiés par les anthropologues, où cette dissociation existe, mais elle est alors organisée comme telle, et les nominations des éléments familiaux sont parfaitement établies.

Définir la famille d'aujourd'hui dans nos contrées est ainsi un casse-tête insoluble, sauf à la considérer comme un groupe aux limites floues dont la seule constante, le seul dénominateur commun est l'enfant.

C'est pourquoi il est peut-être assez facile de répondre à la première de nos questions, celle de la signification de la mise en cause par Lacan, en 1967 dans la « Proposition du 9 octobre ¹ », des psychanalystes qui défendent la famille œdipienne. Les critiques, quelquefois assez vives, de Lacan à l'égard de l'Œdipe freudien, son anti-œdipianisme ne datent pas de 1967, ils sont bien antérieurs. Ce que Lacan critique, c'est sa dimension de vraisemblance, comme il s'exprime dans le séminaire *La Relation d'objet* ². Une dimension de vraisemblance qu'il oppose à la vérité des situations particulières.

Ainsi, il interroge de façon soupçonneuse, dans la « Proposition », les psychanalystes en disant : « Bénéficions-nous ou pas de ce que là nous couvrons à notre insu ³ ? » Il s'agit de préciser ce que ces psychanalystes, nous peut-être, couvrons, même à notre insu, et en quoi nous en profitons.

Ce que nous couvrons : le mensonge – qu'est-ce qui peut se couvrir d'autre ? –, le mensonge qui ferait du père la cause obligée de la castration, alors qu'il n'en est que la cause rêvée.

En quoi en profiterions-nous ? Peut-être parce que le fait de propager des vraisemblances inexactes renforce une norme impossible à atteindre et à satisfaire, ce qui contribue à renforcer aussi la culpabilité et la soumission, dont nous ferions notre rente.

Mais il est plus complexe de reprendre les fonctions du père et de la mère telles que les définit Lacan dans sa « Note sur l'enfant ⁴ », adressée à Jenny Aubry. Il y parle de la fonction de résidu

1. J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », dans *Autres écrits*, Paris, Le Seuil, 2001, p. 243-259.

2. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre IV, La Relation d'objet*, Paris, Le Seuil, 1998.

3. J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », art. cit., p. 256.

4. J. Lacan, « Note sur l'enfant », dans *Autres écrits, op. cit.*, p. 373-374.

qu'entretient dans nos sociétés la famille conjugale, fonction liée à une nécessité qui explique sa survivance malgré les utopies communautaires. Mais l'actualité aujourd'hui n'est plus la famille *versus* les utopies communautaires, ce serait plutôt la famille *versus* l'isolement, l'éclatement des liens aussi bien communautaires que conjugaux, ou, à défaut de leur éclatement, leur dimension éphémère.

Peut-on encore parler des fonctions du père et de la mère ? Ou ne faudrait-il pas plutôt tenir compte à la fois de la fragmentation et de la déssexualisation apparente de ces fonctions et parler des fonctions des sujets en position maternelle, quel que soit leur sexe biologique, et des fonctions des sujets en position paternelle, quel que soit leur sexe biologique aussi.

Ce n'est peut-être pas juridiquement facile à traduire en lois, mais ça peut tenir le coup de notre point de vue : il y a toujours dans l'entourage d'un enfant des sujets qui font de lui l'objet de leur intérêt particularisé, définition de la fonction de la mère ; et, définition de la fonction du père, des sujets dont le nom est le vecteur de l'incarnation de la loi dans le désir, faisant que le désir n'est pas anonyme.

Au fond, à une dispersion anthropologique et phénoménale, dans les deux sens du mot, des définitions de la famille, nous pourrions opposer une constante structurale. *La* maternité et *la* paternité sont maintenues, avec à l'occasion des acteurs multiples. En premier lieu, Freud, avec le roman familial du névrosé, nous a appris que de toutes façons ces acteurs sont multiples, au moins inconsciemment. De plus, Lacan nous aide grandement, en particulier avec l'accent qu'il met sur le désir des parents dans l'autre passage célèbre sur cette question, ses remarques sur le père qui mérite le respect, sinon l'amour.

Reprenons-le, une fois de plus. Une femme objet du désir d'un homme, voilà qui reprend le non-anonyme, le pas n'importe qui. Mais en le faisant porter sur la conduite de l'homme plutôt que sur le cas que la femme ferait de sa parole. Dans un second temps, après ce qui apparaît moins une parole qu'une position, voire un acte de l'homme désirant, il y a bien sûr le fait que la femme en question lui soit acquise pour lui faire des enfants, ce qui signe le consentement de cette dernière à une loi, loi du groupe social ou loi de l'amour. Il

y aurait peut-être à reprendre la lecture d'*Hamlet* par Lacan à la lumière de ces lignes de « RSI ». Laissons la question pour insister sur l'aspect absolument non prédictif de Lacan dans ce texte, même s'il ajoute que le père doit prendre soin paternel de ses enfants, c'est-à-dire assumer les conséquences de ses actes.

La conservation de la structure constituante du désir, constituante de la subjectivité, quelle que soit la forme occasionnelle que prend la famille, c'est ce qui semble ressortir des études menées, surtout aux États-Unis, sur le devenir des enfants élevés par des couples homosexuels gays et lesbiens. On estime actuellement le nombre de ces enfants à environ trois millions. Mais certains restent réservés devant ces études, car la grande majorité de ces enfants auraient passé leurs premières années avec leurs parents, avant que l'un ou l'autre ne découvre et ne décide de vivre pleinement son homosexualité.

Bref, et pour tout dire, il semble que ce tombereau inépuisable de littérature sur la famille et la parentalité ne nous aide pas beaucoup et, surtout, que nous n'avons dans ces débats pas grand-chose à dire. Encore une fois, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de questions : faut-il dire à un enfant qu'il a été conçu par don d'ovocyte et que la grossesse a été menée grâce à une mère porteuse ? Faut-il lui dire que sa mère n'a aucun lien biologique avec lui ? Faut-il lui permettre de connaître la donneuse d'ovocytes ? Faut-il lui faire connaître la mère porteuse ? Ce sont là non pas vues de l'esprit, mais questions qui se posent effectivement, dans la pratique quotidienne, moins des psychanalystes il faut dire que des psychologues. Pour ce qui nous concerne, nous savons que, au-delà de l'exactitude des faits, la vérité peut n'être pas, concernant le même fait, identique dans une famille ou dans une autre, voire dans la même famille pour un enfant ou pour un autre. Tout en reconnaissant par ailleurs que la vérité est aussi socialement déterminée par le discours ambiant, et changeante avec le temps, un temps qui ne se compte pas nécessairement en siècles, mais quelquefois en années.

Après ce qui est moins un constat d'impuissance qu'un refus motivé d'entrer dans des débats qui ne répondent pas à nos catégories constituantes de la subjectivité, soumettons à la discussion une autre question, qui nous concerne plus directement. En effet, toute

cette littérature qui traite de la parentalité pose comme une donnée de fait l'existence de l'enfant. Or, que savons-nous de ce désir que nous désignons comme désir d'enfant ? Pourquoi a-t-on des enfants, alors même que les progrès de la science donnent aux hommes comme aux femmes, plus aux femmes qu'aux hommes d'ailleurs, une maîtrise totale de la procréation qui fait que l'enfant n'est plus une fatalité ou un don de Dieu ?

Il est vrai que tout le monde n'a pas d'enfant. Mais il est rare qu'un sujet revendique un désir de ne pas avoir d'enfant, et encore plus rare de ne pas considérer avec suspicion un tel désir. Sur ce point, les psychanalystes ne me semblent pas très éloignés des anthropologues et des sociologues, qui considèrent l'existence de l'enfant comme une donnée qu'il n'y aurait pas à interroger, sauf cas particuliers. Cas particuliers quand il s'agit d'adoption par un couple homosexuel, ou de pathologie avérée, physique ou surtout mentale, de l'un ou des deux parents. Ainsi, dans les cures, nous faisons semble-t-il assez peu de cas des grossesses : à part la ritournelle qui consiste à répéter qu'il s'agit toujours de l'enfant de l'analyste, il nous faut constater que lorsque les sujets sont contents d'attendre un enfant ils en parlent peu, et lorsqu'ils ne souhaitent pas d'enfants ils avortent. Pour reprendre les mots du brave Hirsch Hyacinthe à propos du saumon fumé : quand donc pourrai-je entendre parler du désir d'enfant ?

Freud, à notre connaissance, ne parle du désir d'enfant que chez les femmes, et il est plutôt expéditif : « le désir infantile des femmes d'avoir un enfant ». On connaît la thèse : privée de pénis, dans les bons cas elle le trouve chez un partenaire masculin. Mais comme ce partenaire a tendance à être encombrant, elle se fait faire par lui un enfant, enfant qui lui appartiendra plus complètement, surtout si c'est un fils. Freud ne nous dit pas du coup pourquoi certaines femmes ne se contentent pas d'un fils mais en redemandent. Il est vrai aussi que, dès que l'enfant parle, il a toutes les chances d'être décevant, et cela pourrait être une bonne raison de les faire à la chaîne, ce dont certaines femmes ne se privent pas. Quant à l'homme, comme il a un pénis, l'enfant lui est surtout utile comme représentation narcissique de lui-même, et c'est ainsi que la descendance pour l'homme s'inscrit dans l'ordre de l'avoir, avec la transmission du nom, des titres, des biens.

Lacan n'est pas beaucoup plus prolix. Mais déjà, comme il nous est possible, grâce à son enseignement, de considérer que le pénis n'est pas le phallus, nous pouvons donner valeur phallique à l'enfant pour l'homme aussi bien. Quoique pour l'homme le passage de la femme comme phallus à l'enfant-phallus soit plus difficile à justifier que le passage, côté femme, du pénis à l'enfant.

Revenons quelques instants au dernier livre de Maurice Godelier, *Métamorphoses de la parenté*⁵, en particulier sur une hypothèse qu'il suggère, sans la développer, faute de connaissance de la théorie de l'objet chez Lacan, alors qu'il connaît sa théorie du symbolique. Godelier critique de façon méthodique la théorie de Lévi-Strauss qui fait de l'échange le fondement de la civilisation, du fait des interdits qui y sont liés pour qu'il soit réalisable et qui nécessitent donc l'existence du symbole. Sans nier l'importance de l'échange, Godelier y ajoute un autre axe, tout aussi fondamental selon lui, celui de la transmission, de ce qui ne s'échange pas mais se garde. Il démontre qu'il n'y a pas une civilisation où, à côté des règles de l'échange, n'existent pas d'autres règles, celles de la conservation et de la transmission.

Cet axe double, don/conservation, n'est pas sans évoquer pour nous les dimensions du symbole d'un côté et de l'objet de l'autre. Objet au sens non pas de l'objet d'échange, mais de l'objet *a* bien sûr, qui ne se donne ni se prend puisque toujours il manque.

Que l'enfant soit un symptôme est une chose dite par les psychanalystes, et par Lacan. Un symptôme au sens de compromis entre la castration et la signification phallique, symptôme au sens symbolique, qui comme tous les symptômes vient à la place du rapport sexuel qu'il n'y a pas. C'est cela qui se dit quand on parle de l'enfant phallus, ou de l'enfant narcissique.

Quelques paroles de patientes pourraient se loger là sans difficulté : ainsi cette jeune femme qui dit ne pas vouloir d'enfant mais ne pas supporter que son ami n'en veuille pas d'elle ; ou telle autre, qui depuis toujours attend dans un désespoir éternisé qu'on lui donne ce qui lui manque, et qui se retrouve avec un homme dont elle veut qu'il veuille un enfant avec elle, mais qu'elle sait pourtant trop

5. M. Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 2004.

accaparé par son fils, né d'une précédente union, pour qu'il puisse y songer sérieusement.

Il nous faudrait interroger aussi la question de l'enfant symptôme, au sens des dernières élaborations de Lacan sur l'enfant objet *a*. C'est explicitement ce qu'il dit dans « RSI », et c'est aussi ce qu'il dit dans la fin de la note à Jenny Aubry. Je dois à Colette Soler de me l'avoir rappelé, je le cite : « Bref, l'enfant dans le rapport duel à la mère lui donne, immédiatement accessible, ce qui manque au sujet masculin : l'objet même de son existence, apparaissant dans le réel ⁶. » Insistons sur l'accumulation des expressions comme « rapport duel », « immédiatement », « apparaissant dans le réel », qui mettent l'accent sur l'absence de médiation, donc sur une relation à l'enfant hors toute médiation signifiante. Par deux fois, dans les paragraphes précédents, Lacan insiste sur le fait que la mère n'est pas pour autant psychotique, qu'elle peut mettre l'enfant à cette place quelle que soit la structure spéciale où se spécifie son désir : névrotique, perverse ou psychotique.

Il insiste en parlant du symptôme somatique qui donne le maximum de garantie à cette méconnaissance maternelle, méconnaissance qui aliène tout accès possible de la mère à sa propre vérité, soit à la castration : « Le symptôme somatique donne le maximum de garantie à cette méconnaissance ; il est la ressource intarissable selon les cas à témoigner de la culpabilité, à servir de fétiche, à incarner un primordial refus ⁷. » Là aussi donc, la remarque est valable qu'il s'agisse de névrose, de perversion ou de psychose.

Pourquoi cette accessibilité à l'objet même de son existence manquerait-elle au sujet masculin ? Est-ce parce que l'homme est par définition sujet du signifiant, donc pris dans la logique phallique, ce qui lui rend impossible le rapport duel ? Mais Lacan dit non pas l'homme, qui est en effet défini par le langage, mais le sujet masculin, qu'il identifie par la biologie, ou par l'anatomie. La présence de l'organe ferait-elle concurrence, ou plutôt obstacle insurmontable à la réalité d'un objet substantiel, incarné, qui pourrait valoir comme objet de l'existence ? C'est ce qu'il semble nous dire, et que peut-être confirme le « pousse à la femme » de la psychose.

6. J. Lacan, « Note sur l'enfant », art. cit., p. 374.

7. *Ibidem*.

Remarquons enfin les définitions, quasi surmoïques, que Lacan donne du destin du sujet pris à une telle place : témoigner, servir et incarner. Comme objet d'une mère névrosée, le sujet est témoin, pièce à conviction de la culpabilité ; d'une mère perverse, il est instrument de la jouissance, il sert de fétiche ; d'une mère psychotique, il est stigmaté, incarne le refus primordial.

Question : ces cas où le symptôme de l'enfant ressortit de la seule subjectivité de la mère sont-ils des cas de psychose, à l'opposé des cas où le symptôme représente la vérité du couple familial ? Ou alors les deux ordres de symptômes peuvent-ils coexister chez un même sujet ? Voire, le même symptôme peut-il relever pour une part de la première série, vérité du couple familial, et pour une part de la seconde série, subjectivité de la mère ? Certes, la première lecture est le plus souvent mise en avant, par moi-même d'ailleurs... Mais cela demande réflexion : en 1969, nous sommes encore loin du sinthome et de son réel.

L'enfant comme incarnation de la vérité de la castration, du manque de réponse, pour les deux sexes, est clairement signifié dans « L'étourdit ⁸ », où Lacan nous dit qu'on se reproduit pour reproduire la question. À défaut d'y répondre, il reste à la reproduire... C'est exactement la même logique que celle par laquelle Lacan explique les jeux de la répétition dans le *Séminaire XI* ⁹.

Dernière référence de Lacan, que je dois à Anne Meunier, qui me l'a indiquée. Anne Meunier, notre collègue des Forums, travaille dans les services de l'adoption à Grenoble et elle a beaucoup étudié et publié sur ces questions, dans nos revues et ailleurs. Cette référence, la voici : « Rappelez-vous qu'il arrive souvent que le fond du désir d'un enfant c'est simplement ceci que personne ne dit : qu'il ne soit comme pas un, qu'il soit ma malédiction sur le monde. »

Ce sont là les derniers mots de la leçon du 28 mars 1962 du séminaire « L'identification », leçon dont l'essentiel est consacré à la dimension constituante de la négation et qui aboutit à l'évocation du phallus. Après avoir insisté, comme il le fait en diverses occasions, sur l'importance pour l'enfant d'avoir été désiré, il donne une bien

8. J. Lacan, « L'étourdit », dans *Autres écrits*, op. cit., p. 449-495.

9. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XI, Les Quatre Concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Le Seuil, 1973.

curieuse motivation cachée à ce désir : que cet enfant, que je désire, soit ma malédiction sur le monde... Une forme particulière de négation donc, un refus du monde, et là aussi indépendamment du sexe des parents. De quel monde ? Je pense que c'est le monde qui exige de moi renoncements et compromissions, sans que j'obtienne en retour quoi que ce soit qui vaille ces sacrifices.

Il n'est pas sûr que cette dimension soit immédiatement perceptible chez les parents. Mais, pour finir sur une note plus plaisante, ne rendrait-elle pas compte d'un désir dont il n'est pas sûr qu'il ait jamais été théorisé à son propos, le désir d'être grand-parent ? Quand les enfants ont à leur tour des enfants, il se passe indéniablement quelque chose, le désir d'enfant semble boucler son sens, comme si les petits-enfants donnaient leur sens aux enfants. Que les enfants répondent à la question des grands-parents en reproduisant encore la question semble combler d'aise ces derniers. Le bon peuple le sait bien, les grands-parents sont toujours infiniment plus complaisants pour leurs petits-enfants qu'ils ne l'ont été pour leurs enfants.